NOTE TECHNIQUE

STRATÉGIE D'INSERTION DES JEUNES DANS LES MÉTIERS LIÉS AUX FILIÈRES AGRICOLES

LUXEMBOURG
AID & DEVELOPMENT

REPUBLIQUE DU NIGER
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage

LISTE DES ACRONYMES

ANFICT	Agence nationale de financement des investissements des collectivités territoriales
APCA	Agence nationale du Conseil agricole
BAGRI - Niger	Banque agricole du Niger
CR	Conseil régional
CRA	Chambre régionale d'agriculture
DEP	Direction des Études et de la Programmation
DRA	Direction régionale de l'agriculture
DRGR	Direction régionale du Génie rural
EUR	Euro
FCFA	Franc CFA
FISAN	Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle
IF	Institution financière
IMF	Institution de micro-finances
I3N	Initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
MAG/EL	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
OP	Organisation de producteurs / Paysannes
PTF	Partenaire technique et financier
RECA	Réseau national des Chambres d'agriculture

Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
Département des Études et de la Programmation
Conseiller technique principal NIG/025 : M. Michel Maricaux
Point focal MAG/EL : Mme Salamatou Hassane
office.niger@luxdev.lu

INTRODUCTION

Le secteur agricole au Niger présente deux facettes contradictoires : le pays est marqué par des crises alimentaires récurrentes tandis que l'agriculture reste l'un des piliers de l'économie nigérienne. Ce paradoxe s'explique par la fragilité d'un grand nombre d'exploitations agricoles en lien avec les difficultés quotidiennes auxquelles elles sont confrontées : dégradation des ressources naturelles, problème d'accès au foncier, au financement, aux intrants et aux équipements, faiblesse du conseil agricole et difficultés de valorisation des productions.

L'intervention de la Coopération luxembourgeoise au Niger dans le domaine du développement rural date de 2001 et se concentre dans la région de Dosso. Les projets et programmes qui s'y sont succédé ont contribué au développement agricole durable de la région par les axes d'intervention suivants :

- le développement des capacités régionales, tant des organisations de producteurs/trices et des collectivités que des services déconcentrés du ministère de l'Agriculture, mais également des partenaires bancaires du secteur ;
- la maitrise des questions foncières par l'appui aux réformes et la prévention des conflits ;
- l'aide à l'installation des jeunes de la région dans l'agriculture ;
- la mise en valeur des zones irrigables et la promotion de l'irrigation ;
- le développement des filières agricoles porteuses (riz, maraîchage, arachide-niébé), tant sur les aspects de production, que de transformation et de commercialisation ;
- et la prise en charge de problématiques liées à l'approvisionnement en eau potable, ainsi que de la gestion intégrée de la ressource en eau dans les zones de production.

Dans le cadre du troisième Programme indicatif de coopération qui couvre la période 2016-2020, le programme d'appui au développement agricole durable dans la région de Dosso (NIG/025) vise spécifiquement à augmenter les opportunités économiques pour les jeunes de la région de Dosso dans les métiers liés aux filières agricoles. Pour ce faire, le programme a développé une stratégie d'insertion des jeunes qui intègre formation, appui-conseil, et installation à travers le crédit. La présente note vise à documenter l'opérationnalisation de cette stratégie, à des fins de capitalisation et de partage des bonnes pratiques. Elle est mise à jour périodiquement. Les données fournies dans ce document sont celles de novembre 2018.

STRUCTURE DU PROGRAMME

ALIGNEMENT SUR LES STRATÉGIES ET LES PROCÉDURES NATIONALES

L'objectif global de l'appui luxembourgeois, qui porte sur une durée de 51 mois (du 1er octobre 2016 au 31 décembre 2020) avec une contribution luxembourgeoise de 13 400 000 EUR, est aligné sur la politique sectorielle du développement rural, à savoir l'Initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » (I3N). Il vise à mettre la population nigérienne à l'abri des famines récurrentes, lui garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et améliorer son revenu.

La mise en place du FISAN (Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle) vise à favoriser et rationnaliser la mobilisation et la répartition des fonds pour financer l'I3N. Le FISAN dispose de trois facilités :

Facilité 1

Financement des investissements agricoles privés
Dispositif :
Institutions de micro – finances (IMF) / Institutions Financières (IF)

Facilité 2

Financement des investissements structurants publics
Dispositif :
ANFICT

Facilité 3

Financement du Conseil agricole

Dispositif :
Agence nationale du Conseil agricole

Les financements luxembourgeois visant l'installation et la réussite des jeunes promoteurs âgés de moins de 35 ans dans les métiers des filières agricoles transitent via les facilités 1 et 3 du FISAN.

Une approche mutualisée avec d'autres partenaires techniques et financiers (PTF) est développée :

- le programme gère des fonds de la Coopération suisse dans le cadre du crédit agricole ;
- la Coopération suisse gère des fonds luxembourgeois dans le cadre d'un appui à la structuration du FISAN ; et
- un dépôt de garantie pour le crédit agricole est mis en place avec une contribution initiale de la Coopération luxembourgeoise et de l'État du Niger, prévoyant une possibilité pour les autres PTF de contribuer au mécanisme.

APPROCHE MULTI-ACTEUR

Les modalités d'intervention visent le renforcement des capacités. Les partenaires du programme sont les suivants :

Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage

Renforcement des capacités au niveau central et régional, appui au suivi des activités des facilités 1 et 3 du FISAN

MAG/EL

Conseil régional de Dosso

Appui aux aspects organisationnels des activités des facilités 2 et 3

CR de Dosso

Chambre régionale d'Agriculture

Appui technique au suivi du parcours des jeunes, de l'identification à l'installation réussie (facilité 3)

CRA de Dosso

Banque agricole du Niger

Appui aux jeunes agriculteurs à travers une subvention adossée au crédit (facilité 1)

BAGRI

Agence nationale de Financement des Investissements des Collectivités territoriales

Subvention à l'installation d'infrastructures agricoles publiques (facilité 2)

ANFICT

STRATÉGIE D'INSERTION DES JEUNES

L'appui au parcours des jeunes agriculteurs se réalise à travers trois activités :

- la formation ;
- le conseil agricole ; et
- l'installation à travers le crédit agricole.

Le programme sélectionne des jeunes âgés de 15 à 35 ans et vise à en former 10 000, dont au moins 10 % auront bénéficié d'une installation réussie à travers le crédit. Des mesures sont prises pour s'assurer que la moitié des bénéficiaires soient des femmes.

Compte tenu des moyens d'intervention et en vue d'assurer une action orientée sur des résultats, un nombre limité de filières et de pôles de développement économiques ont été déterminés. Les valeurs de pondération prises en compte pour leur sélection ont notamment été l'opportunité de marché, l'opportunité pour les jeunes et les femmes, la profitabilité en termes de revenus pour les producteurs ainsi que la consolidation des actions de la Coopération luxembourgeoise.

Pôles de développement	Filières agricoles
Pôle 1 : axe Loga - Doutchi	Arachide, niébé
Pôle 2 : axe longeant le Dallol Maouri	Maraîchage, riz,
Pôle 3 : axe longeant le Dallol Bosso	Maraîchage
Pôle 4 : axe Gaya, longeant le fleuve Niger	Riz, maraîchage

Remarque

Ce document ne présente pas les autres actions menées dans le cadre du NIG/025, telles que l'appui à la construction d'infrastructures structurantes via l'ANFICT et les communes (Facilité 2 du FISAN). Ces actions font l'objet d'une autre note sur les partenariats publics-privés.

FORMATION

Les formations ont démarré en saison des pluies 2017. Elles se réalisent deux fois par an selon les saisons culturales : en saison de pluies (juin à septembre : maraîchage, riz et arachide/niébé) et en saison sèche (octobre à février : maraîchage, riz).

Depuis le démarrage du programme, 6 176 jeunes ont été formés et 1 530 sont en formation de saison hivernale 2018, soit un total de 7 706 jeunes dont 53 % de femmes. L'objectif d'une répartition équitable de 50 % d'hommes et 50 % de femmes est ainsi atteint.

Le Conseil régional (CR) de Dosso, avec l'implication des partenaires publics et privés, coordonne la mise en œuvre des différentes étapes :

- élaboration des manuels de formation selon l'approche par compétences : manuels approuvés par la Direction régionale de l'enseignement professionnel et technique (DREPT) et la Direction régionale de l'Agriculture (DRA) ;
- appel à proposition ouvert, lancé par le CR en début d'exercice, pour sélectionner les opérateurs en charge des formations et conseil agricole des jeunes. Les partenaires impliqués dans le choix des opérateurs sont le CR, la CRA, la DRA et la DREPT. En moyenne 30 opérateurs sont opérationnels par saison dont 2/3 sont des organisations de producteurs (OP) et 1/3 sont des ONG. Trois centres de formation des métiers (CFM) ont également été sélectionnés ;
- identification des jeunes et des sites de formation : les partenaires impliqués sont le CR, la CRA, la DRA, et la DREPT, municipalités et chefs de villages. Il y a environ 100 centres par saison de formation (dont les sites intégrés de formation agricole (SIFA) appuyés par l'ONG Swisscontact). Environ 20 % sont des centres fixes (fixés géographiquement et disposant d'infrastructures) et 80 % sont des centres temporaires (champs occasionnels). Un renforcement des capacités des centres fixes en matière de matériel de démonstration est en préparation (plusieurs systèmes d'irrigation, une station solaire, kit de transformation de produits maraîchers et une aire de séchage). Chaque centre forme environ 15 jeunes pour un total de 1 500 jeunes par saison ;
- formation des formateurs assurée par la CRA, la DREPT, la DRA et la DRGR (Direction régionale du Génie Rural) pour les formations sur la production et par des prestataires privés pour les thèmes transversaux (aspects environnementaux, transformation-commercialisation et gestion de petites entreprises) ;
- signature d'un contrat entre le CR et les opérateurs pour une seule saison culturale ;
- distribution à chaque jeune sélectionné d'un « bon formation » (valeur de 100 000 FCFA) à remettre au centre de formation de son choix. L'avance de démarrage de formation est versée à l'opérateur de formation par le CR sur présentation de 15 « bons formation » ;
- formation théorique mais surtout pratique des jeunes dans les centres de formation. Formation en production végétale de 135 h minimum sur la durée du cycle de production ; et formation sur les thèmes transversaux de 30h au minimum.
- évaluation pédagogique et technique à mi-parcours et finale des opérateurs par le CR, la CRA, la DRA, la DRGR et la DREPT. Élimination des opérateurs peu performants pour la saison de formation suivante ;
- attestation de formation délivrée aux jeunes formés par la DREPT.

APPUI/CONSEIL

L'appui/conseil des jeunes formés est assuré par les mêmes opérateurs en charge de la formation. L'activité se réalise après la formation (maraîchage, riziculture) ou simultanément (arachide, niébé) et peut être axée sur la production, la transformation ou la commercialisation.

L'appui/conseil sur la production concerne l'application des thèmes enseignés pendant la formation pour une durée minimale de trois mois dans l'exploitation du jeune, avec au moins une visite par semaine. L'élaboration d'un dossier de demande de crédit fait partie de l'activité et inclut une étude technique du projet au profit de la BAGRI. Dans le domaine de la transformation et commercialisation, l'appui/conseil est de courte durée et se focalise sur la constitution des dossiers de demande de crédit.

À ce jour, 3 916 jeunes ont bénéficié de l'appui en conseil agricole, dont 52 % de femmes.

Les activités dans le cadre du conseil agricole sont également sous financement de l'Accord de partenariat signé avec le Conseil régional et suivent des étapes similaires à celles de la formation.

- formation des agents des opérateurs en charge de l'appui/conseil ;
- signature d'un contrat entre le CR et les opérateurs pour une seule saison culturale ;
- distribution à chaque jeune demandeur d'un « bon conseil » (valeur de 65 000 FCFA pour la production ou de 30 000 FCFA pour la transformation ou la commercialisation) à remettre au centre d'appui/conseil de son choix ;
- évaluation à mi-parcours et finale des prestations des opérateurs par le CR, la CRA et la DRA.

CRÉDIT AGRICOLE

Le programme finance la subvention adossée au crédit agricole selon les directives du FISAN :

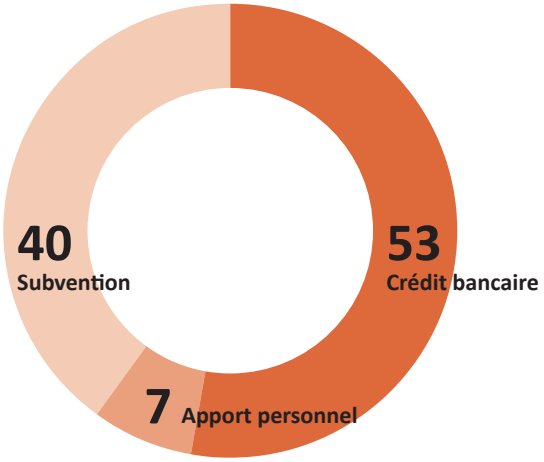

40 % de subvention pris en charge par le programme ;

7 % en apport personnel du jeune ;

53 % de crédit assuré par la BAGRI, pour des projets d'investissement agricole de jeunes agriculteurs avec un plafond maximal de 3 750 000 FCFA dans le domaine de la production, transformation et commercialisation des filières ciblées.

L'appui à la préparation des dossiers des jeunes est assuré par les opérateurs sous contrat avec le Conseil régional (cf. appui-conseil). Le système d'avis techniques fournis à la BAGRI par les opérateurs a progressivement amélioré la qualité technique des projets.

Le contrôle de la matérialité des investissements est réalisé par la DRA et DRGR.

À ce jour, 1 205 projets sous financement luxembourgeois et 178 projets sous financement suisse ont été financés depuis le début du programme. 40 % des projets financés sont portés par des femmes.

	Facteurs de succès	Défis
Formation	• le système est opérationnel et permet d'ajuster les approches pour la saison suivante ; • le système est ouvert aux centres de formation publics et privés . L'évaluation des opérateurs en charge des formations permet d'assurer la qualité des formations (maintien uniquement des opérateurs performants pour les formations futures) ; • l'approche multi-acteurs permet une concertation permanente ; • Les centres de formation temporaire permettent de s'adapter à la demande de formation ; • La passerelle entre les ministères de l'agriculture et formation professionnelle est fonctionnelle au niveau régional.	Améliorer le ciblage des jeunes en évoluant dans la mesure du possible vers un système d'élaboration de demande de crédit avant la formation afin de gagner en efficience et efficacité de prise en charge du jeune. Un premier pas a été réalisé dans ce cadre, lors de la formation de saison hivernale 2018. Les formations en production et la préparation des dossiers de demande de crédit sont notamment réalisées simultanément. Cette approche présente les avantages suivants : • un gain de temps pour le jeune qui pourra bénéficier du crédit dès la fin de la formation ; • le prêt pourra être demandé au moment des récoltes ce qui correspond à une période favorable pour le paiement de l'apport personnel ; et • une synchronisation du dossier par rapport à la saisonnalité des cultures.
Appui-conseil	L'évaluation des opérateurs en charge du conseil permet d'assurer la qualité de l'appui.	Renforcer d'avantage les capacités des opérateurs en matière de maitrise des procédures bancaires et à l'élaboration de projets individualisés adaptés aux besoins et aux moyens des jeunes ; Sensibiliser les opérateurs concernant les conflits d'intérêt entre opérateurs et fournisseurs d'équipements agricoles.
Crédit agricole	Depuis le 1er janvier 2018, une nouvelle réglementation bancaire internationale (Bâle 3) impose des normes prudentielles plus sévères applicables entre autres aux couvertures requises pour les crédits accordés par les banques. Pour assurer une continuité des activités du programme en matière de subvention du crédit agricole, la Coopération luxembourgeoise a initié un mécanisme de garantie provisoire. À travers une convention signée avec le FISAN et la BAGRI, cette garantie permet à d'autres PTF de participer financièrement à l'initiative dans le souci d'une mutualisation des contributions. Le dépôt de garantie ainsi mis en place, constitue un mécanisme précurseur au fonds de garantie national du FISAN qui est en cours d'élaboration.	Poursuivre avec rigueur le contrôle sur les abus (surfacturations des investissements, détournement d'objectifs, qualité des investissements) ; Renforcer les capacités de la BAGRI dans le domaine de la gestion des dossiers de crédit agricole à travers une extension du système de gestion informatique permettant d'intégrer des modules spécifiques de crédit agricole ; Accompagner la BAGRI pour adapter le plus possible au milieu rural les procédures administratives de constitution des dossiers de demande de crédit ainsi que de recouvrement des crédits ; Appui aux jeunes agriculteurs dans la gestion du recouvrement du crédit, dans le cadre du suivi du parcours des jeunes à travers la CRA et les opérateurs en charge du conseil agricole. Appuyer la BAGRI à évoluer vers une modélisation des projets agricoles finançables.

Contribution de

Conseil Régional de Dosso

Mis en œuvre par

Bd Mali béroRue IB-67 Issa Beri
B.P. 13254 Niamey - Niger

www.luxdev.lu | facebook.com/luxdevHQ

Décembre 2018

LUX DEV
Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement

Directorate for Development Cooperation and Humanitarian Affairs

6, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
T (+352) 246-82351

www.cooperation.gouvernement.lu

facebook.com/MAEE.Luxembourg

Twitter.com/mfa_lu